



Paris, le 09 mai 2011

## **Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE de la réunion du 27 avril 2011 sur la mutualisation des fonctions support dans les services déconcentrés de l'État**

*La détermination des représentants FORCE OUVRIÈRE au premier CTP des DDI avait notamment amené le Secrétaire général du gouvernement (SGG) à établir un calendrier de concertation en rapport avec plusieurs sujets d'importance pour les 42 000 agents des DDI.*

*Parmi ceux-ci, figure en particulier le thème de la mutualisation des fonctions support, dont les formes sauvages et non-maîtrisées développées çà et là par bon nombre de Préfets ont d'ores et déjà provoqué localement de graves dommages, tant à l'échelle des agents que des services.*

*La réunion de groupe d'échange du 27 avril revêtait donc une importance toute particulière.*

*Celle-ci a une nouvelle fois permis aux représentants FORCE Ouvrière de pointer les incohérences de l'administration dans la conduite de ce chantier majeur et impactant pour les agents et les services, et de porter haut et fort leurs positions et revendications en défense de leurs mandats !*

### **Sur le principe même de mutualisation :**

**partager la misère ne réduit pas la misère ...**

La mutualisation, telle qu'elle est conçue et appréhendée par la Direction Générale de la Modernisation de l'État (DGME), n'a qu'un seul objectif : celui de mutualiser les derniers ETP épargnés par la RGPP, sans se soucier du maintien du service rendu lié en particulier à la proximité du service « bénéficiaire » ni des conditions de travail des agents.

A travers une telle démarche un même agent ETP a vocation (sans le soupçonner à ce stade) à être mutualisé à plusieurs reprises : au sein de chaque DDI, entre DDI et DR, entre plusieurs DDI, entre DDI et Préfectures, entre DDI, DR et SGAR ... voire au delà dans ce qui est indiqué comme « cercle 2 » et « cercle 3 » dans le guide de la DGME (Rectorat, DRFiP, ARS, etc...). Une véritable pagaille est donc provoquée et entretenue, au risque même d'entraîner un foisonnement global d'effectifs consacrés à une mission donnée.

Pourtant les activités supports sont encore tant bien que mal assurées grâce à la mobilisation sans relâche des agents des fonctions support qui subissent cet état de désorganisation continu.

## **Le guide de construction des schémas régionaux et départementaux...**

### **...ou « La mutualisation pour les nuls » !**

Le guide de construction des schémas de mutualisation, établi par la DGME et d'ores et déjà transmis aux Préfets le 17 mars dernier (on peut d'ailleurs légitimement se demander à quoi sert un groupe d'échange organisé le 27 avril...) a vocation à cadrer l'élaboration des schémas régionaux et départementaux de mutualisations, dès lors que celles-ci (36 actions identifiées mutualisables dans des domaines aussi variés que les RH, les finances, la logistique, les achats, la communication, les archives ... guide qui affiche même ne pas être exhaustif en la matière !) « génèrent des économies de moyens ou une meilleure qualité de service (sic) ».

Un examen de ces schémas est prévu durant l'été par le SGG, en particulier pour ce qui concerne les projets ayant une incidence juridique (création d'un service), budgétaire ou relative à l'affectation d'agents. Sans présager du résultat issu de cet examen au niveau national, le SGG en réunion n'ayant pas été en mesure de préciser sa réelle capacité de censure vis à vis de dérives potentielles issues de ces projets de schémas, on ne peut que regretter amèrement que des consignes claires n'aient pas été données plus tôt aux Préfets, souvent enclins à prendre des décisions arbitraires aux conséquences irréparables tant du point de vue des agents que des services. Ainsi, on ne compte plus le nombre d'exemples de mutualisations « sauvages » opérées sans réflexion préalable, sans même avoir consulté les CTP locaux (ne serait-ce que pour donner l'illusion d'un dialogue social !) ni préoccupation de la situation des agents ou des besoins des services. En la matière, on peut clairement s'interroger sur la possibilité de reconstruire localement ce qui a été réduit en cendres ... et le guide est muet sur ce sujet!

Si ce même guide amène donc quelques éléments de méthode et de cadrage des réflexions conduites par les Préfets (ce qui sous-entend donc qu'il y ait une réflexion...), il n'en demeure pas moins que l'objectif sous-tendu reste bien la multiplication à foison des champs de mutualisation dans le but inavoué de vider une nouvelle fois les DDI et réduire par tous les moyens le lien entre les agents et leurs ministères.

#### Quelques éléments de calendrier:

- Remontée des projets de schémas régionaux et départementaux (après « visa » du préfet de région) : 30 juin 2011,
- Examen des projets par le SGG, prioritairement sur les projets ayant une incidence juridique (création de services), budgétaire ou relative à l'affectation des agents : été 2011,
- Présentation aux représentants du personnel siégeant en CTP des DDI d'une synthèse des projets et avis rendus par le SGG : rentrée 2011.

### **Et les agents dans tout cela ?**

Au delà des chiffres en ETP, des schémas organisationnels en 3 dimensions, des listes à rallonge de sous-segmentation d'activité, il n'est nul part question du facteur déterminant pour la bonne réalisation des missions : l'humain!

Or, c'est aussi de perte de sens dont il s'agit, la mutualisation entraînant souvent une fragmentation et une parcellisation des tâches, s'assimilant ainsi à du travail à la chaîne de type taylorien. Le seul sens donné aux agents porte alors sur des objectifs de production « chiffrés » allant dans le sens d'une rigidification du travail et d'une augmentation des contraintes temporelles, sans aucune vision en retour de l'intérêt des missions réalisées au bénéfice d'un collectif de travail.

Et passer du statut de membre d'une équipe concourant au portage d'un objectif de politique publique à celui de rouage d'un obscur centre de production (pourquoi pas demain délocalisable et externalisable ?) ne facilite pas le pourvoi de postes (l'expérience CHORUS est là pour en témoigner) et entraîne la démotivation des agents.

## **En conséquence:**

**FORCE OUVRIÈRE** dénonce la démarche de mutualisation « tous azimuts » lancée sous de faux prétextes, mais avec de vrais objectifs liés:

- à une tentative grossière de masquer les effets néfastes entraînés par la baisse continue des moyens pourtant indispensables à l'exercice des missions de service public,
- à la poursuite de la fragilisation des DDI ... les amenant à s'apparenter progressivement à des directions de préfecture,
- au renforcement de la coupure des agents de leurs ministères ... les plaçant jour après jour plus nettement sous la gestion directe des Préfets (l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires en DDI en étant l'illustration concrète) !

La mutualisation ne devant en aucun cas constituer un principe général, **FORCE OUVRIÈRE** demande que toute décision de mutualisation soit motivée au travers d'une réelle étude d'impact intégrant l'amélioration des conditions de travail des agents et l'amélioration de la qualité du service.

**FORCE OUVRIÈRE** exige que, dans les quelques cas ciblés où l'intérêt d'une mutualisation aura été clairement démontré, soient privilégiées les formes de mutualisation en réseaux de compétences (intégrées au guide suite notamment aux positions portées par FO lors du CTP des DDI du 03 février 2011) au bénéfice de la proximité des services bénéficiaires et de la continuité de gestion des agents.

**FORCE OUVRIÈRE** exige que les projets de schémas fassent l'objet d'une réelle concertation au niveau local, au travers notamment de la consultation des CTP compétents au niveau départemental avant remontée au niveau régional, et par tout moyen adapté au niveau régional avant remontée au niveau national.

Pour **FORCE OUVRIÈRE**, la qualité de cette concertation constituera un indicateur majeur de la volonté réelle du SGG de maintenir un dialogue social constructif au sein du CTP des DDI.

Enfin, **FORCE OUVRIÈRE** demande que ces principes soient instamment mis en application dans le cadre des chantiers engagés en parallèle en lien avec les systèmes d'information et les fonctions juridiques, sujets sur lesquels les démarches locales avancent à grands pas.

## **Prochaine échéance :**

**réunion d'un groupe d'échange le 09 juin 2011  
en rapport avec les missions des DDI.**